
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 19 septembre 2011 à 19 h
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Alvaro Farinacci, conseiller de ville
M. Ross Blackhurst, conseiller d'arrondissement
Mme Laura Palestini, conseillère d'arrondissement
M. Vincenzo Cesari, conseiller d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Morin, secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

CA11 20 0510

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA11 20 0511**Période de questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Aucune personne ne s'est enregistrée à la période de questions.

10.03

CA11 20 0512**Déclaration d'opposition au changement des limites des zones tarifaires 2012 proposé par l'Agence métropolitaine de transport**

Attendu que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a déposé le 26 août dernier son projet de budget d'exploitation 2012, pour consultation auprès des municipalités de son territoire ;

Attendu que ce document prévoit une révision de la grille tarifaire métropolitaine et des limites des zones tarifaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal, notamment pour limiter le territoire de la zone tarifaire 1 à un rayon de 8 km du centre-ville ;

Attendu que ces changements pénaliseront particulièrement les usagers montant aux gares de LaSalle, Lachine, Montpellier (arrondissement de Saint-Laurent) et Chabanel (arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville), qui subiront en janvier 2012 une hausse de 21 % du tarif mensuel adulte TRAM ;

Attendu que ces changements pénaliseront également les futurs usagers du train de l'Est montant aux gares Ahuntesic, Sauvé et Montréal-Nord ;

Attendu que ces changements seront particulièrement pénalisants pour les étudiants de plus de 18 ans, qui bénéficient d'un rabais moindre sur les titres métropolitains que sur celui des titres de la STM ;

Attendu que l'introduction des titres TRAIN dans les zones 1, 2 et 3 seront peu attractifs pour les Montréalais qui utilisent aussi fortement les services du métro et des autobus de la STM et devront donc continuer à utiliser les titres TRAM ;

Attendu que les titres TRAIN constituent un recul par rapport au principe d'intégration tarifaire multimodale et introduisent des distorsions dans les choix de modes de transport qui pénaliseront financièrement la STM ;

Attendu que les citoyens montréalais contribuent déjà grandement, par le biais de leurs taxes municipales, aux coûts des trains de banlieue, avec, entre 2007 et 2012, une hausse des contributions de Montréal de 48 % au fonds d'exploitation des trains de banlieue et de 53 % au fonds métropolitain d'immobilisations ;

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

Que le conseil de l'arrondissement de LaSalle s'oppose au changement des limites des zones tarifaires de l'Agence métropolitaine de transport et l'invite à préserver les limites actuelles des zones tarifaires sur son territoire.

Que le conseil de l'arrondissement de LaSalle demande à l'AMT d'intégrer une notion d'équité dans les arrondissements desservis par plus d'une gare en assurant que le tarif le plus avantageux s'applique dans l'arrondissement concerné.

Que copie de cette résolution soit transmise au conseil municipal de la Ville de Montréal et au député provincial de Marguerite-Bourgeoys, M. Clément Gignac, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, responsable du Plan Nord.

Adoptée à l'unanimité.

10.04 1112365036

CA11 20 0513
Levée de la séance

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

Cette séance est déclarée levée à 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements, résolutions et ordonnances ci-dessus relatés sont approuvés.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2011.

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement